

PIECES A FOURNIR PSP PERSONNE MINEURE

PREMIERE DEMANDE :

- Faire la Pré-demande sur le site ANTS.gouv et l'imprimer
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau ou gaz ou électricité ou opérateur internet ou téléphone, avis d'imposition...)
- 1 photo couleur « CONFORME PIECE D'IDENTITE » DE MOINS DE 6 MOIS. Le fond doit être de couleur claire mais pas blanc, visage et cou entièrement dégagés, cheveux derrière les oreilles, pas de frange, sans bijoux, sans lunettes, sans sourire, bouche fermée.
- NE PAS DECOUPER LA PHOTO
- Carte d'identité (si existante)
- Pièce d'identité du parent déposant la demande.
- Autorisation et pièce d'identité du parent absent.

RENOUVELLEMENT SIMPLE :

- Ancien PSP
- Si PSP périmé de plus de 5 ans, amener CNI

EN CAS DE PERTE OU VOL :

- Attestation de perte ou déclaration de vol.
- Photo ou photocopie de la pièce perdue ou volée si possible
- Autre document d'Etat-Civil AVEC PHOTO

EN CAS DE CHANGEMENT DE NOM OU D'AJOUT D'UN NOM D'USAGE :

- Autorisation signée du parent du nom de naissance de l'enfant pour l'ajout d'un nom d'usage.
- Pour les enfants de plus de 13 ans, autorisation signée de l'enfant pour l'ajout d'un nom d'usage.
- Document relatif à la demande de changement de nom

TIMBRE FISCAL :

- 17€ de 0 à 15 ans
- 42€ de 15 à 18 ans
- 86€ pour les majeurs

PARENTS SEPARES :

En cas de garde alternée et au cas où les parents désirent avoir les 2 adresses sur les pièces d'identités des enfants :

- Fournir les 2 justificatifs de domicile
- La pièce d'identité des parents (original ou photocopie couleur, pas de photo)

POUR UNE GARDE SIMPLE :

- Fournir l'autorisation du parent absent et sa pièce d'identité (original ou photocopie couleur, pas de photo)

